

LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

ORGANISATION 2016

Cette organisation a été validée par le Comité de pilotage réuni le 28 janvier 2016.

LA LUTTE

Dans le cadre de l'organisation de la lutte contre le Frelon Asiatique lancée en 2015 sur le département, chaque commune a nommé un référent Frelon, interlocuteur des administrés, formé par la FDGDON 56.

☞ Son rôle :

- . collecter et retourner les fiches de piégeage des fondatrices à la FDGDON 56 pour début Juin,
- . en cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce concernée,
- . mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise référencée en mesure d'assurer la destruction du nid,
- . remonter à la FDGDON 56, les éventuelles anomalies de destruction (tarif non conforme, intervention « douteuse » du désinsectiseur, ...).

☞ Pour 2016, l'organisation reste la même qu'en 2015 :

- . Maintien du référent communal,
- . Incitation au piégeage des fondatrices au printemps,
- . Destruction des nids primaires et secondaires.

☞ **Le piégeage des fondatrices ou futures reines du Vespa Velutina**

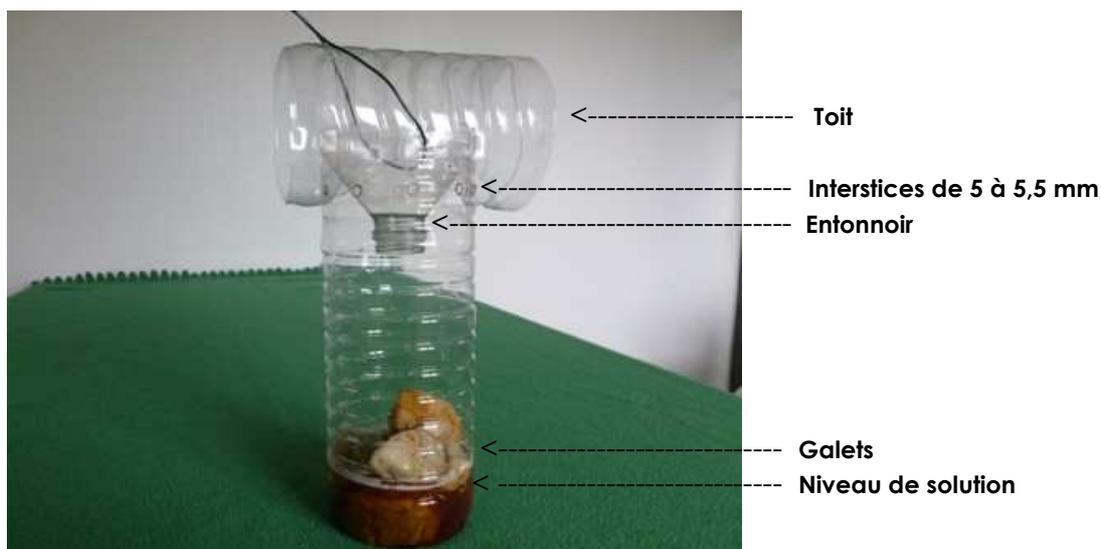
L'intérêt du piégeage au printemps : capturer un plus grand nombre de femelles fécondées (Reines) capables de construire et développer un nid.

Type de piège :

qu'il soit à auto-fabriqué (piège bouteille) ou du commerce, le piège utilisé pour capturer les Reines de Frelons Asiatiques doit être sélectif.

.../...

- Piège à fabriquer



Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés (Entomofaune utile : mouches, parasitoïdes, syrphes, ...), il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, ... et de faire des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège ne se remplisse d'eau (**Cf. annexe : fabrication d'un piège**).

- Piège du commerce

Certains pièges du commerce, le piège à guêpes ou le piège cloche sont certes relativement peu onéreux mais manquent de sélectivité, il est donc déconseillé de les utiliser pour ce type de piégeage.

Certains fournisseurs mettent sur le marché des pièges relativement sélectifs (grille ou galets de protection + interstices) :

FARAGO Morbihan
2 Rue de Bourseul
Le poteau
56890 ST AVE
Tél. : 02 97 61 80 80



Source : FDGDON 56

ESAT ALPHA
19 Avenue Beau Soleil
64320 IDRON
Tél. : 05 59 02 52 82



.../...

Appât conseillé dans le piège :

à défaut d'avoir sur le marché une capsule à phéromone spécifique pour attirer le Frelon Asiatique, les appâts sucrés semblent être le plus efficace :

Exemples :

- 1/3 vin blanc + 1/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, ...)
- Le panaché semble également bien fonctionner

Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de changer le mélange tous les 8 – 10 jours et d'y laisser quelques Frelons Asiatiques, cela attire les autres.

Date de pose des pièges :

➤ **Début Mars à fin Mai (fondatrices)**

Les pièges installés en dehors des ruchers seront placés dès début Mars (une température de 10-12° est nécessaire pour que les Reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin Mai pour éviter de capturer les espèces autochtones.

Le piégeage d'automne, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, est une période beaucoup moins intéressante pour limiter la population de l'année suivante. Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui, eux, piègent dans le but de protéger les ruches.

Emplacement conseillé des pièges :

- proximité des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente
- les composteurs ménagers
- les arbres à fleurs tôt dans la saison
- le rucher ou près de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

↪ La destruction des nids

*** Nid Primaire**



Source : D. LE SOMMER



Source : UNAF

Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit impérativement tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la Reine. Toute destruction dans la journée en l'absence de la Reine est inutile, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire.

On peut écraser le nid et la Reine avec un objet plat ou, à l'aide d'un bocal, d'un sachet, l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant soin de fermer le tout et de le détruire. On peut également utiliser un insecticide.

L'observation au printemps de ses bâtiments (porche, cabane, etc...) peut permettre de trouver plus de nids primaires et donc d'éviter la multiplication des nids secondaires porteurs de futures Reines.

*** Nid Secondaire**



Source : FDGDON 56

Le nid secondaire, souvent réalisé à la cime des arbres, dans les haies, voire à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre. Après cette date, les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, la destruction n'est pas justifiée.

Une liste de désinsectiseurs professionnels référencés par la FDGDON 56, respectant une charte de bonnes pratiques de destruction, sera envoyée aux référents, aux Mairies. Elle est consultable sur notre site internet :

<http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/frelon-asiatique/>